



ESPACE DE VIE SOCIALE

Dossier de demande d'agrément

GESTIONNAIRE

ASSOCIATION :

Nom et Prénom : QUINTIN Hubert

Fonction du représentant légal :

Président

Désignation et adresse :

MixCafé Associatif

2, rue Hippolyte Trehiou 22290 Tressignaux

N° SIRET : Néant

N° RNA :

Nous pouvons contacter :

Vous pouvez contacter :

Nom : Hubert Quintin

Statut : Président

Téléphone : 02 96 70 11 73

Adresse e-mail :
Kerpointel@orange.fr

Pièces à fournir :

- statuts de l'association
- liste des membres du Conseil d'administration

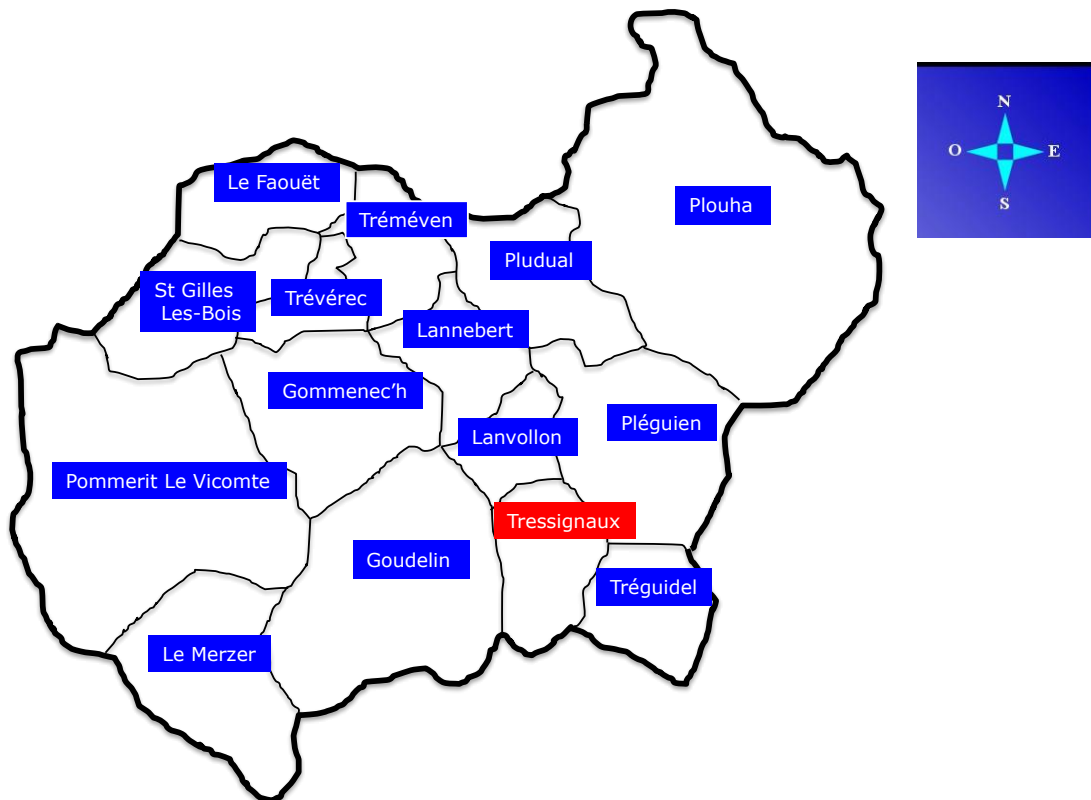
SOMMAIRE

I - ANALYSE DU CONTEXTE LOCAL	3
TERRITOIRE D'IMPLANTATION DU PROJET	3
EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET SOCIALE	4
CREATION DU CAFE ASSOCIATIF	6
STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET	7
LOCALISATION ET CONTRAINTES DE FONCTIONNEMENT	7
PRIORITES	8
CREATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF	8
PARTENARIAT REUNI AUTOUR DU PROJET	8
II - DEFINITION DES BESOINS	9
MODALITES ACTUELLES DE FONCTIONNEMENT	9
BESOINS EXPRIMES	9
POINTS A AMELIORER	10
OBJECTIFS OPERATIONNELS	10
III - L'INSTANCE DE PILOTAGE DU PROJET ESPACE DE VIE SOCIALE	11
L'ASSEMBLEE GENERALE	11
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
LE BUREAU	12
LES COMMISSIONS	12
LE CONSEIL CONSULTATIF	13
IV - L'EVALUATION	13
V - LES FICHES ACTIONS	14
VI - LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION ET DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE	20

I - Analyse du contexte local

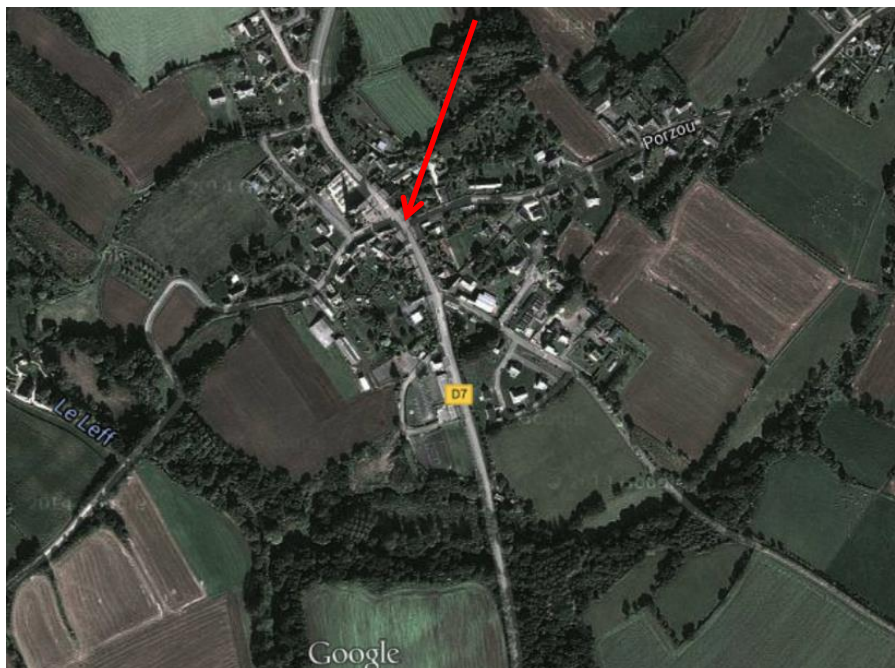
Territoire d'implantation du projet

Tressignaux est une commune de 655 habitants ¹ située au sud de la Communauté de Communes Lanvollon Plouha. La commune s'étend sur 722 hectares. Comme le montre la carte de la Communauté de Communes Lanvollon Plouha, ci-après, ses voisins immédiats sont Lanvollon, Pléguien, Tréguidel et Goudelin. Le Leff traverse l'ouest de la commune avant de rejoindre Lanvollon peu avant Blanchardeau. Plusieurs activités économiques sont présentes sur le territoire de la commune : les carrières de Tressignaux, une unité de la firme Ariston Chaffoteaux ainsi que des entreprises locales spécialisées dans les travaux de génie civil et de construction. Essentiellement rural à ses origines, le village compte encore plusieurs exploitations agricoles mais s'est lentement transformé pour accueillir une population nouvelle travaillant à l'extérieur dans d'autres domaines d'activités. Enfin, vu sa taille, le village abrite une activité scolaire relativement importante : l'école du village (Regroupement pédagogique intercommunal entre Pléguien et Tressignaux – quatre classes par commune) ainsi que la Maison de la Petite Enfance qui est un organisme communautaire.



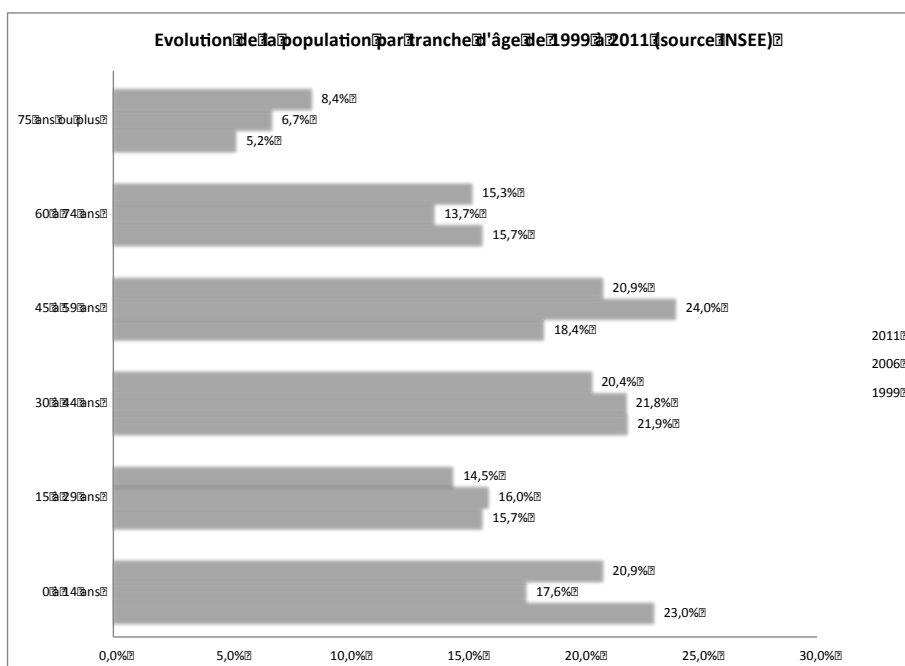
¹ Population légale en 2012 y compris population comptée à part (chiffres INSEE)

Le projet dont il est question dans ce dossier porte sur le développement d'un café associatif (Mix Café associatif) qui est situé au cœur du bourg, non loin de la mairie.



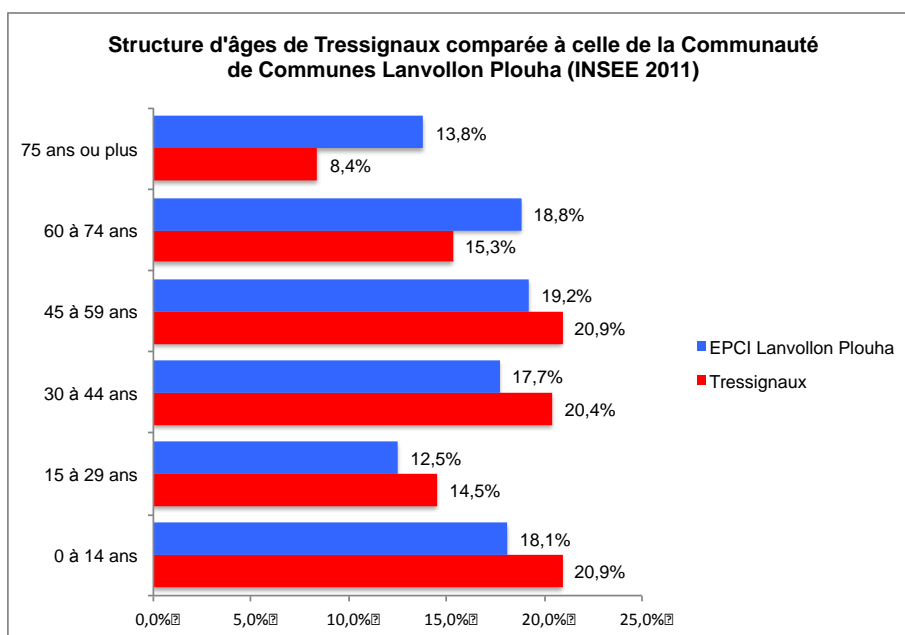
Evolution démographique et sociale

Ainsi que le montre le graphique ci-dessous la commune connaît, depuis 2006, une nouvelle croissance de la population des jeunes (0-14 ans). Ceci est le résultat de l'implantation progressive de jeunes familles et de familles actives au cours des dix dernières années (40% des familles sont implantées depuis moins de 9 ans) et qui représentent plus de la moitié de la population.



La part des personnes actives travaillant en-dehors de la commune de résidence a également augmenté de manière continue. Ainsi, entre 2006 et 2011 celle-ci a augmenté de 16%. Aujourd'hui, huit habitants actifs sur dix sont dans cette situation.

Un autre phénomène remarquable touche le village. Ces dernières années, on a pu noter une croissance importante de la part de population au-delà de 75 ans. Celle-ci a presque doublé au cours des dix dernières années et représentait 8,4% de la population de la commune en 2011. Ceci étant, une rapide comparaison avec la structure d'âge de la population de la Communauté de Lanvollon Plouha (voir le graphique ci-dessous) permet de constater que Tressignaux apparaît comme une commune avec un profil plus jeune que celui de la Communauté de Communes de Lanvollon Plouha. En effet, la population en-dessous de 59 ans représente 76% tandis qu'elle n'est que de 67% pour la CCLP. Une situation similaire est observée pour les moins de 29 ans (35,4% par rapport à 30,6%).



Héritière d'un riche passé puisque sa création date du XIII^{ème} siècle, Tressignaux a su maintenir ses traditions et son patrimoine tout en évoluant vers un espace de vie plus moderne où s'est développé une plus grande mixité sociale. Cette transition n'était certes pas évidente dans un environnement traditionnellement attaché à sa ruralité mais elle s'est opérée progressivement avec la contribution de tous. Aujourd'hui, le village connaît un renouveau grâce à la mutation de son tissu social et à la volonté de ses habitants de vivre ensemble sur le territoire de la commune.

Enfin, depuis quelques années, la commune abrite une activité scolaire importante qui comprend l'école du village ainsi que la Maison de la Petite enfance qui s'inscrit dans le cadre des activités de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha (15 communes concernées). Ceci a créé une notoriété nouvelle pour le village et du passage de personnes (jeunes familles) qui découvrent et apprécient les lieux.

Début 2015, la commune a présenté à la population un projet d'urbanisme en y associant, entre autres, une école d'architecture de Rennes. Le but de ce projet est d'adapter l'habitat aux changements intervenus dans le mode de vie des habitants et de répondre au mieux aux attentes de la population. A cet égard, la réalisation d'un lotissement de vingt nouveaux logements vient d'être commencé. Il sera situé au centre du village. Le Mix Café associatif fait partie intégrante de ce projet. Dans les années qui viennent, celui-ci sera un des éléments importants du fonctionnement d'une maison des associations et un lieu de rencontre privilégié pour les habitants.

Création du café associatif

La fermeture du Café le Celtic qui avait été lancé, il y a cinq ans, par un couple très dynamique de nouveaux arrivants a surpris autant que déçu de nombreux habitants. Frank et Virginie avaient en effet réussi à mettre en place un espace de convivialité qui était bien plus qu'un simple café. On y trouvait, en effet, en plus de l'activité de bar, un dépôt de pain et une épicerie de dépannage. Des animations culturelles et sociales régulières avaient lieu. Malgré cela, après cinq années de fonctionnement et d'initiatives diverses, les propriétaires ont dû malheureusement faire le constat que cette activité n'était pas viable. La proximité de la zone du Ponlô et trop peu de volume relatif pour faire face aux charges d'exploitation ont eu raison du dernier commerce du village.

Dès la fermeture du Celtic, fin juin 2014, les élus locaux, ont pris l'initiative de réunir des représentants des associations locales ainsi que quelques habitants et les anciens propriétaires du Celtic. Ensemble, ils ont fait le point de la situation et envisagé une alternative sous la forme d'un café associatif. La réflexion a été menée par un petit groupe de travail et des contacts ont été pris avec divers intervenants potentiels dans le projet (UMIH, SDIC, autres initiatives associatives, préfecture, etc...). Partant d'un inventaire des ressources disponibles, le groupe de travail a formulé des propositions qui ont été acceptées par le Conseil Municipal et dès le mois de septembre 2014, diverses démarches administratives ont été entreprises dans le but de mettre en place une association indépendante de la mairie qui prendrait en charge la mise en place et le fonctionnement d'un café associatif. Mi-octobre 2014, le projet a été présenté en séance publique à la population de Tressignaux par la mairie et quelques représentants du groupe de travail. Il a reçu un accueil très enthousiaste et plusieurs personnes de tous âges se sont manifestées pour apporter leur aide dans la réalisation du projet.

Ces personnes ont été réparties dans différents groupes de travail autour des thèmes suivants :

- Quelles activités ?
Quelles activités doivent être prévues? pour qui ? quand celles-ci doivent-elles être réalisables ? pour quelle durée ? avec quelles compétences et quelles ressources, avec l'aide de qui ?
- Quelles règles de fonctionnement pour l'association ?
Qui peut avoir accès à quoi ? selon quelles règles ?
- Comment aménager au mieux les locaux et les moyens disponibles?
Quels travaux faut-il faire dans la maison « Jourden » prêtée par la mairie ? avec qui ? pour quand ?
- Comment assurer la pérennité du projet ?
Comment communiquer au mieux avec la population sur les initiatives ? Comment motiver et recruter pour assurer le succès à long terme ? Comment favoriser la mixité sociale ?

Le 15 novembre 2014 a eu lieu l'assemblée générale constitutive à laquelle toute la population a été invitée. Cette assemblée a rencontré, une nouvelle fois, une très forte adhésion de la population (60 personnes présentes) et donné lieu à l'élection de 17 administrateurs qui ont pris le relais des groupes de travail et œuvré ensemble pour la réussite du projet. Cette assemblée a également désigné les membres d'un bureau chargé de piloter au quotidien l'avancement du projet.

A partir de ce moment, les équipes ont travaillé à un rythme soutenu afin d'aboutir dans les plus brefs délais à l'ouverture du café associatif.

Un des aspects particuliers du projet consistait à trouver un nom pour l'association. Plus de 180 possibilités de nom ont été suggérées. Il a été volontairement choisi de mettre l'accent sur la croissance des activités autres que le café et de renforcer l'idée d'espace de croissance et de protection : « le café associatif est un endroit où se développent des activités dans le respect de certaines valeurs et sous la protection de la communauté à l'initiative de l'activité ».



Dans le logo, l'arbre de vie celtique symbole de force, d'union et de paix est couvert d'une ombrelle protectrice constitué par l'accent aigu que l'on retrouve dans la terminaison de café permet de former une « demi-lune » sous laquelle on retrouve l'arbre de vie et le mot café. On peut y voir une analogie au bouclier (idée de protection) et/ou à l'ombrelle (idée de regroupement de personnes, d'activités).

Structure porteuse du projet

Le Mix Café associatif a pris la forme juridique d'une association (loi 1901). Elle compte actuellement plus de 70 membres cotisants qui sont principalement des habitants de la commune et des environs ainsi que les associations locales. Comme expliqué précédemment, au terme de l'assemblée générale constitutive du 15 novembre 2014, un conseil d'administration composé de 17 membres a été formé. Le conseil d'administration a désigné en son sein un président et deux vice-présidents², un trésorier et un trésorier adjoint, une secrétaire et une secrétaire adjointe. Ceux-ci constituent un bureau qui prend en charge la gestion au quotidien. Il se réunit au moins une fois par mois. L'association compte quatre commissions permanentes respectivement en charge des activités, de la communication, des finances et du fonctionnement.

Localisation et contraintes de fonctionnement

L'association est installée dans un bâtiment situé au cœur du village. Celui-ci a été mis à la disposition de l'association par la mairie. Comme l'immeuble avait été laissé à l'abandon pendant plusieurs années, il a été nécessaire de le rénover et le mettre aux normes pour accueillir du public. Un groupe de travail spécifique constitué de bénévoles et des services de la mairie a œuvré à la remise en état des deux locaux occupés par l'association (placement de cloisons, installation des portes, peinture, ...). Quelques professionnels sont intervenus bénévolement : architecte pour la mise aux normes, travaux de menuiserie (volets, rampe), entreprise de maçonnerie locale (sablage), Les locaux étant aujourd'hui opérationnels ce groupe ne devrait plus intervenir que de manière ponctuelle pour des interventions mineures. L'association bénéficie de cet espace gratuitement mais prend en charge les dépenses d'énergie (eau, électricité,...), de téléphone, d'assurances et de nettoyage.

Le matériel nécessaire au fonctionnement du café a été racheté par l'association aux anciens propriétaires du Celtic. Le mobilier, les objets de décoration, les livres, etc...proviennent de dons de bénévoles ou font l'objet de prêts (chaises et tables par exemple).

² A noter que le maire Jean-Luc Guégan a démissionné de son poste de vice-président

Priorités

Pour ce qui concerne spécifiquement le fonctionnement, les différentes commissions se sont fixées un certain nombre de priorités, entre autres :

- assurer un service régulier du café associatif en coordonnant efficacement les interventions de 18 bénévoles qui fonctionnent en binôme ;
- développer des activités qui favorisent la mixité sociale dans le respect des valeurs de l'association (soirée jeux, lecture, bricolage, jardinage, peinture, etc...) et associer autant que possible les familles du village à ces activités ;
- communiquer efficacement vers la population à travers les médias et les moyens de communication locaux disponibles ;
- aller à la rencontre des associations locales et encourager les initiatives conjointes ;
- veiller à une gestion financière équilibrée et saine de l'ensemble des activités.

Création d'un conseil consultatif

Enfin, l'association envisage de réunir une fois par an un conseil consultatif constitué de ses principaux partenaires (représentants de la mairie, représentants de la CAF, principaux sponsors, personnalités locales). Le but serait de faire le point avec ces personnes sur les projets de développement de l'association.

Partenariat réuni autour du projet

Les principaux partenaires du projet sont les personnes/familles bénévoles membres de l'association. La municipalité joue également un rôle très important dans le soutien de l'association. Un partenariat est aussi engagé avec les 12 autres associations présentes sur le territoire de Tressignaux et de la Communauté de Communes. Enfin, l'association reçoit de l'aide d'entrepreneurs locaux. Dans les mois qui viennent un partenariat avec la CAF est envisagé.

II - Définition des besoins

Modalités actuelles de fonctionnement

Le Mix Café associatif offre deux types de prestations :

- L'activité de café proprement dite : une salle de 19 places est réservée spécifiquement à la rencontre autour de consommation de boissons. Ce local est accessible : le week-end de 10H à 13H ainsi que le lundi matin de 9H30 à 11H30. Il est également accessible lors des événements organisés par le Mix Café associatif (par exemple, soirée jeux) ainsi que lors de cérémonies ou fêtes locales (par exemple, commémoration du 11 novembre, brocante, etc...). Enfin, cet espace peut-être sollicité par une association locale (Etoile de Tressignaux, Groupe patrimoine, ...) ou extérieure (par exemple, organisation d'une journée de l'eau pour le Forum citoyen).
- Les activités associatives : un local sans service de boissons est spécialement affecté aux activités de type socio-culturelles. Ce local peut servir à des expositions, des exposés, des échanges, des réunions ou encore des ateliers. Comme expliqué, ci-dessus, ce local peut être combiné éventuellement avec celui qui abrite le café.

Besoins exprimés

Comme expliqué ci-dessus la commune est à la fois rurale et résidentielle. Elle compte à la fois de jeunes familles et des personnes plus âgées généralement retraitées. Cette évolution progressive du tissu social ainsi que la disparition des commerces locaux et des lieux de rencontre ont été à l'origine d'un certain repli des familles sur elles-mêmes et d'un certain recul des actions collectives. En revanche, la présence de nombreuses associations a maintenu, fort heureusement, au sein de la population, une réelle intention de lutter contre le particularisme et l'absence de solidarité.

Lors de la fermeture du Celtic, qui était un des seuls lieux de rencontre permanent de la commune, les habitants ont pris conscience du risque de voir leur village se transformer en « dortoir » et connaître un réel déclin des relations conviviales entre ses habitants. C'est pourquoi l'initiative de la mairie a été relayée avec beaucoup d'enthousiasme par de nombreux bénévoles. A cet égard, la présence d'environ 150 personnes au premier jour de l'ouverture du café associatif témoigne bien de l'intérêt de la population pour le projet. Toutefois, il ne faudrait pas que, par manque de ressources vives (on fait toujours appel aux mêmes personnes) et de moyens d'actions (les budgets sont très limités), les initiatives en cours soient découragées voire abandonnées. Comme précisé ci-dessus dans les modalités actuelles de fonctionnement, les prestations sont aujourd'hui forcément limitées par les contraintes de ressources disponibles. En outre, l'accompagnement des initiatives des associations locales ainsi que des événements requiert la disponibilité d'importants moyens humains bénévoles dont il faut maintenir intacte la motivation. Il faut donc à la fois ménager les ressources disponibles et dans le même temps garder un certain rythme d'activités pour maintenir l'intérêt de la population pour le projet et les activités.

Le Mix Café associatif s'efforce donc de tenir bon sur ses objectifs et, sans perdre de temps, lance de nouvelles initiatives vers la population et les associations locales. Grâce à la mairie et l'action de nombreux bénévoles qui ont œuvré pendant plusieurs mois à la remise en état des locaux actuels, l'association dispose aujourd'hui de deux locaux pour développer ses activités mais de toute évidence l'espace disponible est insuffisant et les fonctionnalités pourraient être beaucoup mieux adaptées aux besoins. On l'a vu récemment lors de la soirée consacrée au jeu, il était relativement difficile d'accueillir la cinquantaine de personnes qui ont participé à l'événement. Enfin, l'association est confrontée à un problème de capacité financière. Celle-ci ne dispose que de faibles moyens financiers pour l'instant et donc il est relativement difficile d'investir dans de nouvelles activités qui requièrent l'achat de matériel ou des prestations de tiers.

Points à améliorer

Comme expliqué ci-dessus, dans l'immédiat, les principaux points d'amélioration se situent dans la gestion du café au quotidien : recrutement de bénévoles, organisation des permanences, gestion des stocks, etc....Il faut également améliorer la capacité de l'association à absorber des activités ponctuelles auxquelles nous allons devoir faire face dans les mois qui viennent.

Le développement du volet « activités socio-culturelles » demande aussi plusieurs améliorations : organisation et coordination des initiatives, recherches de ressources pour financer les projets, mobilisation de bénévoles pour accompagner les initiatives.

Enfin, il est nécessaire de renforcer le volet communication qui requiert des compétences et des outils adaptés. Entre autres, nous devons investir dans des outils informatiques pour faciliter le traitement et la transmission de l'information tant vers l'intérieur que l'extérieur de l'association.

Objectifs opérationnels

Les objectifs de l'association se situent à deux niveaux :

- Sur le court-moyen terme : il s'agit de faire fonctionner le café associatif, selon le calendrier établi, avec l'aide de nos bénévoles. Notre but est ainsi d'assurer la présence permanente d'un lieu de convivialité où la population a la possibilité de se rencontrer. Nos membres travaillent aussi sur un ensemble de projets à caractère social et culturel (activités pratiques, petites expositions, soirées culturelles, ...). Enfin, il s'agit d'établir la liaison avec les associations locales en vue d'assurer une bonne coordination et le soutien de leurs activités qui requièrent une participation active de notre part.
- Sur le plus long terme : nous travaillons ensemble avec la mairie sur un projet d'aménagement du bourg dont le but serait d'installer les associations dans une autre maison susceptible de mieux accueillir encore les initiatives locales. Le café associatif devrait constituer un élément important de ce projet. De manière plus spécifique l'association a aussi l'ambition de mettre sur pied une ludothèque dans le prolongement de l'activité « jeux » qui fonctionne déjà de manière très active.

III - L'instance de pilotage du projet Espace de vie sociale

Plusieurs organes contribuent au pilotage du projet d'Espace de vie sociale. Ce sont : l'assemblée générale, le conseil d'administration, le bureau, les commissions et la comité consultatif.

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les adhérents de l'association à jour de leur cotisation. Chaque adhérent peut se faire représenter par un autre adhérent de l'association « Mix Café associatif de Tressignaux ». Toute personne membre peut faire inscrire à l'ordre du jour les questions qu'il/elle souhaite aborder.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice. Elle ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres de l'association est présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale ordinaire est convoquée, avec le même ordre du jour, dans un délai de 10 jours. Lors de cette deuxième réunion, l'Assemblée délibère valablement quel que soit le nombre de membres actifs présents ou représentés.

Lors de sa réunion annuelle, l'Assemblée Générale :

- approuve l'ordre du jour,
- délibère et vote le rapport d'activité présenté par un membre du Conseil d'Administration,
- délibère et vote le rapport financier présenté par le trésorier,
- arrête les orientations, les comptes et le budget prévisionnel,
- fixe le montant de la cotisation annuelle,
- ratifie le règlement intérieur et ses amendements adoptés par le Conseil d'Administration,
- ratifie le texte de la convention d'occupation des lieux,
- élit, en son sein, les membres du Conseil d'Administration selon les règles établies.

Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Il est possible de réunir une Assemblée Générale Extraordinaire à la demande du Conseil d'Administration ou d'au moins 30% des membres de l'association. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour modifier les statuts. Elle est également compétente pour prononcer la dissolution, la liquidation et la dévolution des biens de l'association selon les règles prévues dans les statuts. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les deux tiers au moins des membres de l'association sont présents ou représentés. Ses décisions de sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration, composé 17 personnes élues par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les membres sont rééligibles. Le conseil d'administration étant renouvelé chaque année par tiers, la première année les membres sortants sont désignés par le sort. En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges au sein du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration peut pourvoir à leur remplacement en procédant à une ou plusieurs nominations à titre provisoire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum deux fois par an sur convocation de son bureau ou sur la demande d'au moins un tiers de ses membres.

Les membres de l'association à jour de leur cotisation peuvent assister en qualité d'observateur aux réunions du Conseil d'Administration sans prendre part aux votes. La présence physique de la moitié au moins de ses membres est nécessaire pour que le Conseil d'Administration puisse valablement délibérer. Les décisions sont prises à main levée. Toutefois, s'il s'agit de questions de personnes ou à la demande d'au moins une personne présente, les votes doivent être émis au scrutin secret.

Les délibérations et résolutions du Conseil d'Administration font l'objet de procès-verbaux qui sont inscrits sur le registre des délibérations du Conseil d'Administration et signés par le président et la secrétaire.

Le Conseil d'Administration est chargé :

- de mettre en oeuvre les orientations définies par l'Assemblée Générale ;
- de rechercher les financements pour le fonctionnement du café associatif ;
- d'établir des partenariats avec les différentes structures ;
- de rédiger le règlement intérieur ;
- de rédiger le texte de la convention-type d'occupation des lieux ;
- d'inciter les adhérent-e-s de l'association à participer au fonctionnement du café associatif ;
- de contrôler les actes de gestion du Bureau qu'il élit tous les ans.

Le Bureau

Les membres du Bureau sont élus pour un an par le Conseil d'Administration en son sein. Ils peuvent être réélus.

Le Bureau se compose du président et du vice-président, du trésorier et de son adjoint, de la secrétaire et de son adjointe. Le Bureau se réunit autant que nécessaire. Il prend en charge la gestion quotidienne. Il peut déléguer une partie de ses missions à un membre du conseil d'administration.

Le président représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile. En cas d'empêchement, il peut donner délégation à un autre membre du Bureau. Cependant, en cas de représentation en justice, il/elle ne peut être remplacé que par un mandataire, membre du Conseil d'Administration, agissant en vertu d'un mandat spécifique du président.

La secrétaire et son adjointe assurent le fonctionnement administratif de la vie de l'association durant l'année.

Le trésorier et son adjoint assurent la vérification des listes d'adhérents et le recouvrement des cotisations. Ils exécutent les dépenses, procèdent à l'encaissement des recettes, dirigent les comptes de l'association.

Les commissions

En délégation du Conseil d'Administration quatre commissions prennent en charge quatre piliers du fonctionnement de l'association :

- La commission « activités » étudie et propose concrètement des actions d'accompagnement de la vie associative. Les membres de cette commission prennent aussi concrètement en charge la réalisation des projets.
- La commission « fonctionnement » couvre le domaine de la gestion des bénévoles et de leur affectation aux différentes tâches qui résultent du fonctionnement du Café Associatif. Il prend également en charge le planning d'occupation des locaux. Cette commission travaille aussi en étroite collaboration avec le trésorier pour un suivi rigoureux des recettes/dépenses du Café associatif.
- La commission « communication » prend en charge tout ce qui concerne la communication interne et externe. Elle s'occupe entre autres des messages vers les adhérents et la presse, du site internet ainsi que des actions de communications lors d'événements spécifiques.
- La commission « travaux » intervient lorsque des aménagements sont nécessaires au bâtiment. Elle travaille en étroite collaboration avec la mairie qui est propriétaire des lieux.

Les responsables de ces différentes commissions se réunissent régulièrement avec le bureau pour faire le point sur les différentes actions en cours ou à venir.

Le Conseil Consultatif

Enfin, l'association réunit une fois par an un Conseil Consultatif constitué de ses principaux partenaires (représentants de la mairie, représentants de la CAF, principaux sponsors, personnalités locales,...). Le but de cette rencontre est de faire le point sur le fonctionnement de l'organisation ainsi que sur les projets en cours et à venir. A cette occasion l'avis des membres du conseil est requis principalement sur les orientations à prendre et, le cas échéant sur les questions de financement des activités. L'avis du Conseil Consultatif est communiqué à l'Assemblée Générale ainsi qu'au Conseil d'Administration.

IV - L'évaluation

Vu le caractère très récent de l'activité l'association est au stade de la mise en place d'outil d'évaluation. Les actions feront chacune l'objet d'une évaluation spécifique (cf fiches action avec indicateurs). Elles feront également l'objet d'une évaluation globale à partir de ces dernières.

V - Les fiches actions

FICHE ACTION N°1

INTITULÉ : Café associatif

Lieu de l'action	Mix Café – Espace réservé à la consommation de boissons
Objectif opérationnel	Offrir un espace convivial de rencontre où l'on peut échanger autour d'un verre avec les voisins, la famille, les amis,
Descriptif de l'action avec - période - jours - horaires	Le café est ouvert le week-end de 10H à 13H ainsi que le lundi de 9H30 à 11H30. Il est également ouvert lors des activités de l'association ou sur demande pour des événements ponctuels (brocante locale, fête nationale, commémorations, course cycliste, etc...)
Public concerné (parents – enfants, enfants, adolescents, jeunes adultes, parents isolé, demandeurs d'emploi, seniors ...)	Pour tous (membres ou non) avec un contrôle très strict des consommations alcoolisées.
Montant du coût pour la famille ou la personne pour l'accès à l'activité	Les consommations sont ajustées au prix du marché local mais à des conditions très raisonnables.
Partenaires : - Conception du projet - Réalisation du projet - Financement du projet	L'association MixCafé est à l'origine du projet et de sa réalisation avec le concours de plusieurs sponsors dont Cozigou, les Carrières de Tressignaux, les anciens propriétaires du café de Tressignaux, la menuiserie Gicquel, A Fleur d'eau, le Cheval Blanc (café de Lanvallon) et enfin la mairie de Tressignaux. A noter aussi de nombreux dons de membres (livres, meubles, etc...).
Les intervenants : - Nom - Qualification professionnelle - Nature du contrat : Salarié / Bénévole - ETP	Membres bénévoles de l'association en charge du service au café associatif. Une quinzaine de bénévoles sont mobilisés pour cette activité qui requiert la présence de deux personnes en permanence pendant les heures d'ouverture.
Implication des familles : - dans l'élaboration du projet - dans la réalisation du projet - dans l'évaluation du projet	Ce sont des familles bénévoles qui ont participé à la restauration et l'embellissement de l'espace d'accueil. L'entretien et le suivi de l'activité est pris en charge par un groupe qui veille à la bonne organisation de l'ensemble.
Moyens affectés - budget - moyens matériels	Investissement initial ? Prêt des chaises ? Un budget annuel de dépenses de l'ordre de 3000 EUR est nécessaire au bon fonctionnement. Il couvre les achats de boissons, les charges d'énergie, les assurances, les taxes éventuelles. Les locaux sont mis à disposition par la mairie avec laquelle une convention a été signée. Du petit matériel est nécessaire (papier, crayons, matériel de nettoyage, etc...).
Evaluation de l'action	Nombre de personnes ayant participé Mesure du ressenti des participants en vue d'améliorations éventuelles

FICHE ACTION N°2

INTITULÉ : Activité manuelle enfants/ados

Lieu de l'action	Mix Café associatif
Objectif opérationnel	Encourager l'apprentissage en groupe d'activités manuelles chez les adolescents et les enfants de la commune en leur apportant un savoir de base et un savoir-faire à travers des exercices pratiques.
Descriptif de l'action avec - période - jours - horaires	Réalisation d'objets pédagogiques (pliage, assemblages simples, etc...) pendant la période de vacances scolaires et ponctuellement certains samedis. Les plages horaires se situent en journée.
Public concerné (parents – enfants, enfants, adolescents, jeunes adultes, parents isolé, demandeurs d'emploi, seniors ...)	Enfants et adolescents intéressés par le travail manuel.
Montant du coût pour la famille ou la personne pour l'accès à l'activité	A déterminer selon le type d'activité. Principalement achat de matériel de base : carton, pièces de bois, attaches, liens, etc....
Partenaires : - Conception du projet - Réalisation du projet - Financement du projet	A priori aucun partenaire requis
Les intervenants : - Nom - Qualification professionnelle - Nature du contrat : Salarié / Bénévole - ETP	Membres bénévoles de l'association en charge des activités et appel ponctuel à des professionnels.
Implication des familles : - dans l'élaboration du projet - dans la réalisation du projet - dans l'évaluation du projet	A travers des contacts avec les familles aller à la recherche de projets. Suggérer aux familles d'interroger leurs enfants sur leurs attentes. Prévoir un retour d'expérience et l'évaluation des actions menées.
Moyens affectés - budget - moyens matériels	Achat de petits matériels (papier, bois, colle,...) Energie (électricité, chauffage, ...). Mise à disposition des locaux
Evaluation de l'action	Nombre de personnes ayant participé Mesure du ressenti des participants en vue d'améliorations éventuelles

FICHE ACTION N°3

INTITULÉ : Soirée Jeux

Lieu de l'action	Mix Café associatif
Objectif opérationnel	Favoriser les échanges, l'esprit associatif, les rencontres, se distraire par l'intermédiaire du jeu. Prise en compte de la dimension morale : aller aux antipodes des jeux d'argent source de dépendance.
Descriptif de l'action avec - période - jours - horaires	Événement annuel pour la journée nationale du jeu et ensuite action mensuelle le samedi à partir de 20H
Public concerné (parents – enfants, enfants, adolescents, jeunes adultes, parents isolé, demandeurs d'emploi, seniors ...)	Habitants de Tressignaux et des alentours quel que soit leur âge et situation sociale.
Montant du coût pour la famille ou la personne pour l'accès à l'activité	Accès gratuit à l'activité. Les consommations au Mix Café sont payantes.
Partenaires : - Conception du projet - Réalisation du projet - Financement du projet	Projet conçu par des bénévoles de l'association. Partenariat avec la mairie (CCAS) pour l'emprunt de jeux à la ludothèque.
Les intervenants : - Nom - Qualification professionnelle - Nature du contrat : Salarié / Bénévole - ETP	Membres bénévoles de l'association en charge des activités.
Implication des familles : - dans l'élaboration du projet - dans la réalisation du projet - dans l'évaluation du projet	A travers des contacts avec les familles aller à la recherche de projets. Suggérer aux familles d'interroger leurs enfants sur leurs attentes. Prévoir un retour d'expérience et l'évaluation des actions menées.
Moyens affectés - budget - moyens matériels	Achat de jeux Energie (électricité, chauffage, ...). Accès à WIFI pour les jeux électroniques (coût Life Box) Mise à disposition des locaux
Evaluation de l'action	Nombre de personnes ayant participé Mesure du ressenti des participants en vue d'améliorations éventuelles

FICHE ACTION N°4

INTITULÉ : Jardinage

Lieu de l'action	Mix Café (jardin à l'arrière de la maison)
Objectif opérationnel	Créer du lien social. Echanger autour d'un intérêt commun pour le jardinage et l'environnement. Partager les connaissances (taille, plantation, semis,...). Lien avec la commune : participer à l'embellissement de la commune. Passer de l'intérêt individuel à l'intérêt collectif.
Descriptif de l'action avec - période - jours - horaires	Echange de plants, graines, ... Partage d'expérience (conseils). Atelier d'art floral. Dimanche matin (selon la saison) entre 10H et 12H.
Public concerné (parents – enfants, enfants, adolescents, jeunes adultes, parents isolé, demandeurs d'emploi, seniors ...)	Public sensibilisé à l'activité de jardinage et décoration florale.
Montant du coût pour la famille ou la personne pour l'accès à l'activité	A déterminer selon le type d'activité. Principalement achat de matériel de base pouvant servir à des démonstrations.
Partenaires : - Conception du projet - Réalisation du projet - Financement du projet	Conception par des bénévoles avec la participation des habitants de la commune et de la mairie
Les intervenants : - Nom - Qualification professionnelle - Nature du contrat : Salarié / Bénévole - ETP	Membres bénévoles de l'association en charge des activités et appel ponctuel à des professionnels.
Implication des familles : - dans l'élaboration du projet - dans la réalisation du projet - dans l'évaluation du projet	Mme Guémené (bénévole).
Moyens affectés - budget - moyens matériels	Achat de mousse et de terreau (25 EUR) Godets et petit outillage (20 EUR) Energie (électricité, chauffage, ...). Mise à disposition des locaux Prêt de matériel de jardinage pour particuliers
Evaluation de l'action	Nombre de personnes ayant participé Mesure du ressenti des participants en vue d'améliorations éventuelles

FICHE ACTION N°5

INTITULÉ : Atelier dessin et peinture

Lieu de l'action	Salles du Mix Café
Objectif opérationnel	Utiliser l'art comme moyen d'expression et de développement du lien social et culturel entre les habitants de Tressignaux et des environs. Initier et ouvrir à des pratiques culturelles
Descriptif de l'action avec - période - jours - horaires	Ateliers pratiques et formation. Deux fois par mois le jeudi de 14H à 16H.
Public concerné (parents – enfants, enfants, adolescents, jeunes adultes, parents isolé, demandeurs d'emploi, seniors ...)	Tout public débutant ou confirmé.
Montant du coût pour la famille ou la personne pour l'accès à l'activité	Montant de la participation à fixer.
Partenaires : - Conception du projet - Réalisation du projet - Financement du projet	Bénévoles de l'association avec le soutien de la mairie.
Les intervenants : - Nom - Qualification professionnelle - Nature du contrat : Salarié / Bénévole - ETP	Membres bénévoles de l'association en charge des activités en particulier Mme Cariou et Mme Connan qui bénéficient d'une expérience professionnelle confirmée en la matière.
Implication des familles : - dans l'élaboration du projet - dans la réalisation du projet - dans l'évaluation du projet	.
Moyens affectés - budget - moyens matériels	Participation des familles Achat de petit matériel de dessin, de peinture, Energie (électricité, chauffage, ...). Mise à disposition des locaux
Evaluation de l'action	Nombre de personnes ayant participé Mesure du ressenti des participants en vue d'améliorations éventuelles

FICHE ACTION N°6

INTITULÉ : Activité de lecture

Lieu de l'action	Mix Café Associatif
Objectif opérationnel	Créer du lien social par la lecture. Valoriser la transmission du plaisir de lire. Raconter à tout âge. Echanger sa lecture.
Descriptif de l'action avec - période - jours - horaires	Echanges autour de livres apportés par les participants. Rencontre avec un orateur. Lire des histoires aux enfants.
Public concerné (parents – enfants, enfants, adolescents, jeunes adultes, parents isolé, demandeurs d'emploi, seniors ...)	Pour tout public et tous les âges intéressés par la lecture.
Montant du coût pour la famille ou la personne pour l'accès à l'activité	Accès gratuit à l'activité.
Partenaires : - Conception du projet - Réalisation du projet - Financement du projet	Partenariat avec « lire et faire lire ». Soutien de la mairie. Lien avec l'école.
Les intervenants : - Nom - Qualification professionnelle - Nature du contrat : Salarié / Bénévole - ETP	Membres bénévoles de l'association en charge des activités et appel ponctuel à des auteurs.
Implication des familles : - dans l'élaboration du projet - dans la réalisation du projet - dans l'évaluation du projet	A travers des contacts avec les familles aller à la recherche de projets. Suggérer aux familles d'interroger leurs enfants sur leurs attentes. Prévoir un retour d'expérience et l'évaluation des actions menées.
Moyens affectés - budget - moyens matériels	Achat de livres et revues Energie (électricité, chauffage, ...). Mise à disposition des locaux
Evaluation de l'action	Nombre de personnes ayant participé Mesure du ressenti des participants en vue d'améliorations éventuelles

VI - Le budget global de l'association et de l'espace de vie sociale

PRODUITS ET CHARGES		EVS 2015	
PRODUITS (montants en Eur)			
70	PARTICIPATIONS DIVERSES	Total 70	7 430 €
70642	Participations des familles		600 €
70623	Prestations de Service C.A.F*.		2 313 €
708	Produits d'activités annexes (ventes, fêtes, lotos, ...)		4 230 €
70642	Autres (à détailler)		
74	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	Total 74	500 €
741	Subvention Etat		
742	Subvention Conseil Régional		
743	Subvention Conseil Général		
744	Subvention de la Commune		500 €
748	Subvention d'autres Communes (montant à préciser pour chaque Commune)		
746	Subvention de la Communauté de Communes de ...		
7451	Subvention et prestations de Service MSA		
747	Autres subventions (à détailler)		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Total 75	900 €
	Collectes, dons, adhésions		900 €
	Remboursements de frais		
	Indemnités journalières		
	Frais de formation		
	Autres (à préciser)		
	C.N.A.S.E.A.		
76	PRODUITS FINANCIERS	Total 76	0 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	Total 77	0 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	Total 78	0 €
79	TRANSFERTS DE CHARGES	Total 79	0 €
87	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Total 87	3 600 €
	Mise à disposition de locaux, de matériel, de fournitures à titre gratuit		3 600 €
		TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	12 743 €
		Déficit ou Perte	195 €
		TOTAL GENERAL	12 938 €

CHARGES (montants en EUR)			
60	ACHATS	Total 60	4 261
	- Eau, gaz, électricité, carburant, combustibles		400
	- Fournitures d'entretien et de petit équipement		800
	- Fournitures de bureau (papeterie, crayons...)		300
	- Fournitures d'activités (jeux, articles divers...)		
	- Achat de prestation de service pour activités (entrée piscine, abonnement bibliothèque...)		
	- Alimentation, boissons, produits pharmaceutiques...		2 961
61	SERVICES EXTERIEURS	Total 61	487
	- Loyers et charges		
	- Locations de matériel		320
	- Entretien, réparations, maintenance		
	- Primes d'assurances		167
	- Documentation frais séminaires		
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	Total 62	3 440
	- Rémunérations d'intermédiaires intervenant (musical, ...)		500
	- Honoraires (médecin, comptable, expert-comptable, ...)		100
	- Publicité, information		400
	- Déplacements du personnel		
	- Déplacements activités		
	- Missions, réceptions		1 600
	- Frais postaux, téléphone, internet		440
	- Frais de formation		
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	Total 63	0
	- Impôts et taxes sur les salaires		
	- Autres impôts et taxes		
64	CHARGES DE PERSONNEL	Total 64	0
	- Salaires		
	- Charges sociales		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Total 65	0
	-		
66	CHARGES FINANCIERES	Total 66	0
	- Intérêts d'emprunts, gagios ou autres charges financières (1)		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	Total 67	0
	-		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	Total 68	750
	- Dotations aux amortissements (hors immobilier)		
	- Dotations aux provisions		750
86	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Total 86	3 600
	- Mise à disposition de locaux, de matériel, de fournitures etc titre gratuit		3 600
	- Mise à disposition de personnel (pas de valorisation du bénévolat) etc titre gratuit		
		TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	12 338
		Excédent du bénéfice	0
		TOTAL GENERAL	12 338